



9^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
18 – 19 septembre 2013, Trondheim, Norvège

**RAPPORT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE
L'INITIATIVE AFRICAINE POUR LA PÉRIODE ALLANT
DE MAI 2012 À JUILLET 2013**

Compilé par le Secrétariat PNUE/AEWA

Introduction

L'Initiative africaine de l'AEWA, adoptée à travers la Résolution 4.9 par la 4^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA (MOP4), à Antananarivo, Madagascar, en septembre 2008, visait à favoriser la mise en œuvre de l'Accord dans la région d'Afrique. Les activités relevant de l'Initiative africaine de l'AEWA, lancées en 2009, ont stimulé considérablement la mise en œuvre et la visibilité de l'AEWA dans la région (voir le rapport de la MOP5 sur l'Initiative africaine¹ et le prospectus de la MOP5 sur l'Initiative africaine²). L'une des principales activités relevant de l'Initiative africaine de l'AEWA était le développement d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique.

Le « *Plan d'action 2012-2017 de l'AEWA pour l'Afrique : Un guide pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA dans la région africaine* », a été adopté par la MOP5 à travers la Résolution 5.9 sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine³. Ce Plan d'action pour l'Afrique (PoAA) présente une directive opérationnelle pour la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période 2012-2017. Il fournit une série d'activités tangibles, convenues par les Parties contractantes africaines à l'AEWA, pour faire progresser la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats dans la région.

La Rés. 5.9 fournit des mécanismes et des acteurs devant aider à la mise en œuvre de l'Initiative africaine et du PoAA, y compris un mécanisme de coordination devant être basé au Secrétariat PNUE/AEWA. Le présent rapport fournit une actualisation des efforts et activités déployés par le Secrétariat PNUE/AEWA en vue de la mise en œuvre de l'Accord dans la région d'Afrique, et en particulier de la mise en œuvre de la Résolution 5.9, y compris le PoAA 2012-2017, durant la période allant de mai 2012 à juillet 2013.

Section 1 : Mise en œuvre de la Résolution 5.9 par le Secrétariat PNUE/AEWA

1.1 Coordination de l'Initiative africaine

Mandat :

Avec la Résolution 5.9, les Parties contractantes à l'AEWA ont approuvé la coordination continue de l'Initiative africaine basée au Secrétariat de l'AEWA à Bonn, Allemagne, renforcée par les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux à identifier parmi les correspondants nationaux de l'AEWA dans chaque sous-région de l'AEWA, qui guideront la mise en œuvre au niveau sous-régional et recevront une assistance technique de l'Unité de soutien technique (TSU), fournie par le gouvernement de la France.

¹ MOP5 Rapport sur l'Initiative africaine : http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop5_docs/pdf/mop5_32_ai_implementation_report.pdf

² MOP5 Prospectus sur l'Initiative africaine : http://www.unep-aewa.org/activities/africaninitiative/publication/ai_leaflet_fr_web.pdf

³ Résolution 5.9 de l'AEWA : http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop5_docs/final_res_pdf/res_5_9_african_initiative.pdf

La même résolution charge le Secrétariat PNUE/AEWA et le Comité permanent (StC) de l'AEWA d'établir des Termes de Référence (ToR) pour la gestion du mécanisme de coordination susmentionné et l'assistance technique fournie par le gouvernement de la France.

En outre, la Résolution 5.21 de la MOP5⁴ a approuvé l'établissement d'un poste à mi-temps (50 %) de coordinateur pour l'Afrique, basé au Secrétariat PNUE/AEWA, et a chargé le Secrétariat PNUE/AEWA d'assurer des fonds volontaires supplémentaires pour étendre ce poste au-delà de 50 %. De plus, la même résolution a demandé au Comité permanent de l'AEWA d'estimer le besoin d'établir le poste d'Assistant de programme pour l'Initiative africaine avant que des contributions volontaires ne soient recherchées à cet effet.

Activités :

Concernant les mandats susmentionnés, l'avant-projet de ToRs pour le poste de Coordinateur de l'Initiative africaine et d'assistant de programme pour l'Initiative africaine, de même que les justificatifs du besoin de ce dernier poste, ont été préparés par le Secrétariat PNUE/AEWA et soumis au StC de l'AEWA pour examen et commentaires en juillet 2012. Les ToRs ont été explicitement soutenus ou n'ont soulevé aucune objection de la part des membres du StC. Toutefois, avant leur finalisation et approbation, le gouvernement de la France a demandé à les examiner, conjointement avec le ToR d'autres composants du mécanisme d'assistance, notamment la TSU.

Suite à l'examen réalisé par le StC, le Secrétariat PNUE/AEWA a organisé une réunion à Bonn, Allemagne, le 6 novembre 2012, dont le but principal était de discuter plus avant des ToR de ces trois composants d'assistance à la mise en œuvre de l'Initiative africaine (à savoir l'Unité de coordination basée au Secrétariat PNUE/AEWA, la coordination sous-régionale des correspondants nationaux et la TSU de l'Initiative, fournie par le gouvernement de la France). Le président du StC de l'AEWA, un représentant africain du StC de l'AEWA, des représentants du gouvernement de la France et de la TSU française, de même que des représentants du Secrétariat de l'AEWA ont assisté à cette réunion. Des avant-projets de ToR pour la TSU française et les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux, préparés par le Secrétariat PNUE/AEWA ont été soumis à cette réunion pour examen et commentaires. Les résultats de la réunion sont résumés à l'Annexe I de ce rapport.

Le Secrétariat PNUE/AEWA et la TSU française se sont consultées régulièrement sur les activités menées par chacun de ces composants de la coordination et de l'aide à l'Initiative africaine. Ces consultations ont eu lieu sous la forme de réunions, téléconférences et correspondance en ligne.

Le Secrétariat PNUE/AEWA s'est également activement engagé dans la recherche de ressources financières pour compléter les coûts de la coordination de l'Initiative africaine au sein du Secrétariat (comme recommandé par la Résolution 5.9), ainsi que pour les activités de mise en œuvre de l'AEWA dans la région d'Afrique.

Résultats :

a) Coordination de l'Initiative africaine au sein du Secrétariat PNUE/AEWA

Les ToR pour le poste de Coordinateur de l'Initiative africaine ont été révisés en août 2012, en tenant compte des commentaires issus des consultations par e-mail avec le StC de l'AEWA. En juillet 2013, le Secrétariat PNUE/AEWA a réussi à assurer un financement volontaire du gouvernement de la Suisse (Office fédéral de l'environnement – FOEN), venant compléter les fonds disponibles dans le budget principal pour le poste à plein temps (100 %) de Coordinateur de l'Initiative africaine. L'accord signé entre le Secrétariat PNUE/AEWA et le gouvernement de la Suisse couvre les besoins pour l'année 2013 et confirme la volonté du donateur d'envisager davantage d'aide financière dans les années à venir. Au moment où nous écrivons ce document, une demande du Secrétariat PNUE/AEWA pour établir et passer une annonce pour le poste d'Administrateur de programme associé – coordinateur pour l'Afrique est en train d'être traitée par les services compétents du PNUE et de l'ONUN⁵.

⁴ Résolution 5.21 de l'AEWA : http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop5_docs/final_res_pdf/res_5_21_fin_and_admin_matters.pdf

⁵ Office des Nations Unies à Nairobi

Suite à des questions s'étant posées durant la consultation par e-mail avec le StC concernant le besoin du poste d'Assistant au programme à mi-temps pour l'Initiative africaine, la question a été traitée plus avant lors de la réunion du 6 novembre 2012, à Bonn, Allemagne. Suite aux discussions et délibérations de cette réunion, il a été convenu que les ToR pour ce poste étaient approuvés et que ce dernier pourrait être financé par le biais d'une contribution volontaire. Le Secrétariat PNUE/AEWA a réussi à assurer les fonds pour le poste grâce au gouvernement de l'Allemagne, pour la période allant de novembre 2012 à décembre 2015. Il a également été convenu que cette question serait revue lors de la MOP6 de l'AEWA.

Les ToR pour les deux postes susmentionnés au sein du Secrétariat PNUE/AEWA étaient donc considérés approuvés. Ils sont joints à ce rapport en Annexe II et III. Il a également été permis au Secrétariat PNUE/AEWA de procéder à l'établissement du poste de coordinateur pour l'Initiative africaine au sein du système PNUE.

b) L'assistance technique du gouvernement de la France pour la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA

Le rapport du gouvernement français et de la TSU présenté au cours de la réunion qui s'est tenue à Bonn le 6 novembre 2012 a confirmé l'établissement de la TSU au Station Biologique de la Tour du Valat, en Camargue, France. Vous trouverez certains détails sur les dispositions afférentes, y compris le complément de personnel, dans le résumé des résultats de cette réunion (Annexe I).

L'avant-projet de ToR pour la TSU, préparé par le Secrétariat, continue d'être développé grâce à une correspondance par e-mail entre les participants de la réunion de novembre. La version finale des ToR, telle que jointe à ce rapport (Annexe IV) est soumise au Comité permanent pour approbation.

La TSU française a entretemps participé à des activités de mise en œuvre dans la région d'Afrique contribuant à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA, dont certaines sont mentionnées dans les sections qui suivent.

Les ToR de la TSU pourvoient dans l'établissement d'un Groupe de pilotage, visant à faciliter la planification et à surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités recevant l'assistance de la TSU. Il est composé de :

- représentants de la TSU basée à la Tour du Valat, en France ;
- représentants du gouvernement de la France ;
- représentants du Secrétariat PNUE/AEWA ;
- un représentant désigné des Parties africaines à l'AEWA.

Jusqu'ici, ce Groupe de spécialistes s'est réuni deux fois :

- lors d'une réunion informelle à Paris, en avril 2013 (qui a rassemblé des représentants du gouvernement de la France, de la TSU et du Secrétariat PNUE/AEWA) ;
- lors d'une deuxième réunion, en juin 2013, à la Tour du Valat (qui a rassemblé une combinaison similaire de participants, y compris un représentant africain du StC de l'AEWA). Ces réunions ont contribué au partage d'informations sur les avancées des activités menées par chaque composant et à la planification d'activités communes futures.

Lors de consultations entre les Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA et le gouvernement de la France, la possibilité d'établir un Comité de collecte de fonds pour l'Initiative africaine a également été évoquée.

c) La coordination sous-régionale des correspondants nationaux pour la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA

Au cours de la réunion du 6 novembre 2012 (Bonn, Allemagne), le gouvernement de la France et la TSU française ont proposé l'idée de lancer les activités de la TSU française par le biais de réunions des correspondants nationaux sous-régionaux (SrNFP), pour les cinq régions africaines. Ces réunions des SrNFP ont pour objectif d'identifier les activités prioritaires pour chaque sous-région au sein du PoAA de l'AEWA, notamment celles qui pourraient tirer bénéfice de l'expertise et de l'aide de la TSU. Les réunions devraient servir à des fins supplémentaires, telles que l'élection des coordinateurs SrNFP parmi les correspondants nationaux de l'AEWA dans chaque sous-région, coordinateurs qui seraient responsables de guider la mise en

œuvre du PoAA de l'AEWA au niveau sous-régional. L'idée a été retenue par la réunion et lors de contacts ultérieurs, il a été convenu de trois réunions sous-régionales (Afrique du Nord, Afrique de l'Est et australe, Afrique centrale et de l'Ouest), à organiser conjointement par le Secrétariat PNUE/AEWA et la TSU.

La réunion sous-régionale pour l'Afrique du Nord a eu lieu à El Kala, Algérie, en juin 2013, en marge d'une réunion des coordinateurs nationaux IWC pour les pays d'Afrique du Nord, grâce à des fonds fournis par le gouvernement de la France et la Fondation MAVA, et sur l'aimable invitation du gouvernement de l'Algérie. La surveillance des oiseaux d'eau a été identifiée comme étant une priorité dans la région et il a été convenu qu'un projet régional serait élaboré et que des fonds seraient collectés à cet effet. Le correspondant national de l'AEWA pour l'Algérie (M. Ammar Boumezbeur) a été élu coordinateur SrNFP pour la région d'Afrique du Nord. LA réunion a également soulevé des commentaires sur l'avant-projet de ToR pour les coordinateurs SrNFP.

La réunion SrNFP pour l'Afrique australe et de l'Est devrait avoir lieu à Johannesburg, Afrique du Sud, les 27 et 28 octobre 2013, en marge d'un atelier pour les correspondants nationaux de la CMS, l'AEWA et autres instruments de la CMS (appelés *Correspondants nationaux de la Famille de la CMS*). La réunion sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest et centrale est prévue pour la fin 2013, une partie du co-financement étant déjà fournie par le gouvernement de la France.

Un avant-projet révisé des ToR pour les coordinateurs SrNFP, préparé par le Secrétariat après la réunion d'El Kala, a été soumis pour consultation aux Parties africaines par le biais des membres africains du Comité permanent. Il est joint au présent rapport en Annexe V. Un avant-projet final incorporant d'éventuels commentaires des Parties africaines sera présenté au StC de l'AEWA pour examen et approbation.

1.2 Collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative africaine de l'AEWA

Mandat :

La Résolution 5.9 de l'AEWA charge le Secrétariat PNUE/AEWA de collaborer étroitement avec la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), les autres accords environnementaux multilatéraux (AEM), les Parties de l'AEWA concernées, y compris l'Union européenne, la TSU, les autres organisations partenaires actives en Afrique, ainsi qu'avec le secteur privé, pour la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA.

Autres activités et outputs :

a) Le Secrétariat PNUE/CMS

Le Secrétariat PNUE/AEWA a entretenu une forte collaboration avec le Secrétariat PNUE/CMS pour la mise en œuvre du projet CMS/AEWA de renforcement de la capacité opérationnelle intitulé « *Mise en œuvre efficace de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments de la Famille de la CMS à travers diverses régions et divers langages au moyen du renforcement de la capacité opérationnelle durant la période 2012-2014* ». De plus amples informations sur ce projet sont fournies à la section 2.3(c) du présent document.

b) L'Unité d'assistance technique pour la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA

Le Secrétariat PNUE/AEWA a travaillé en collaboration avec la TSU pour la mise en œuvre des activités pertinentes du PoAA de l'AEWA (voir section 1.1(b) du présent document).

Le Secrétariat PNUE/AEWA a également entretenu ou initié le contact avec d'autres partenaires pertinents, tels que :

c) BirdLife International

Dans le cadre du projet de BirdLife/Fondation MAVA sur le *Renforcement des réseaux pour la conservation des oiseaux migrants et de leurs habitats le long de la côte ouest de l'Afrique* (projet CMB), le Secrétariat PNUE/AEWA a exercé un suivi et fourni des conseils concernant les Plans d'action nationaux par espèce (SSAP) dans le cadre de ce projet, notamment pour quelques espèces de l'AEWA telles que la Spatule africaine, la Grue couronnée, la Barge à queue noire et le Flamant nain.

d) Der Naturschutzbund Deutschland (NABU)

NABU, l'Union de conservation de la nature et de la biodiversité (le partenaire de BirdLife en Allemagne), est l'un des collaborateurs dans le développement d'un Plan d'action international par espèce (ISSAP) pour la Grue royale (*Balearica regulorum*). Le Secrétariat PNUE/AEWA travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail africain de NABU. L'un des résultats était l'obtention de NABU d'un certain cofinancement pour aider à organiser un atelier SSAP multipartite pour le développement de l'ISSAP pour la Grue royale (voir section 2.1(a) pour de plus amples informations sur cet atelier).

e) Bureau régional du PNUE pour l'Afrique

Dans le cadre de la collaboration avec le Secrétariat PNUE/CMS pour la promotion de la collaboration entre les correspondants nationaux de la CMS, CBD et CITES pour la mise en œuvre de ces AEM, le Secrétariat PNUE/AEWA a représenté le Secrétariat PNUE/CMS lors d'un atelier dont le but était d'accroître la capacité des correspondants nationaux africains francophones à identifier des indicateurs et à intégrer les objectifs de la CMS et de la CITES dans des stratégies nationales et des plans d'action pour la biodiversité (NBSAP) (Douala, Cameroun, du 25 au 28 juin 2013). Au cours de cet atelier, des contacts ont également été établis avec certains correspondants nationaux de l'AEWA et des interlocuteurs de divers pays (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire et Togo)

Section 2 : Mise en œuvre du PoAA

Mandat :

La Résolution 5.9 de la MOP5 charge le Secrétariat PNUE/AEWA de faire tous ses efforts pour assurer les ressources financières et autres, nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, en mettant l'accent sur les activités ayant la plus grande priorité ; Le PoAA 2012-2017 de l'AEWA identifie une série d'activités concrètes ciblées par les Parties africaines et ayant pour objectif de contribuer à la réussite des objectifs du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA.

Activités :

Suite à la MOP5 de l'AEWA, le Secrétariat PNUE/AEWA a fourni des efforts en vue de la mise en œuvre des activités prescrites par le PoAA de l'AEWA, en donnant la priorité à celles pour lesquelles un rôle de premier plan lui était assigné. La présente section décrit les activités dirigées par le Secrétariat PNUE/AEWA au cours de la période allant de juin 2012 à juillet 2013, et indique sa contribution aux résultats attendus du PoAA de l'AEWA.

2.1 Activités et outputs contribuant à atteindre le premier objectif du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA (*Mesures de conservation visant à améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et leurs populations*)

a. Développement de Plans d'action internationaux par espèce (ISSAP), pour les espèces prioritaires de l'AEWA présentes en Afrique (Résultat 1.4.1 du PoAA)

Le PoAA de l'AEWA fournit une liste de neuf espèces prioritaires pour lesquelles des ISSAP doivent être développés en Afrique. Suite à l'acquisition réussie de contributions volontaires du gouvernement de la Suisse pour le développement de Plans d'action internationaux par espèce (ISSAP) pour le Bec-en-sabot du Nil (*Balaeniceps rex*) et la Grue royale (*Balearica regulorum*), le Secrétariat PNUE/AEWA a investi ses efforts vers l'organisation d'ateliers multipartites de planification de l'action ISSAP, en vue du développement d'ISSAP pour ces espèces.

L'atelier ISSAP multipartite de l'AEWA pour le Bec-en-sabot du Nil s'est tenu à Entebbe, Ouganda, du 9 au 12 octobre 2012⁶. Il a aimablement été hébergé par le ministère ougandais du Tourisme, de la Vie sauvage et des Antiquités, et a été organisé au niveau local par Nature Uganda (le partenaire de BirdLife International dans ce pays). Il a réuni des représentants et experts gouvernementaux de sept États de l'aire de répartition

⁶ Atelier de l'AEWA sur le SSAP du Bec-en-sabot du Nil : http://www.unep-aewa.org/news/news_elements/2012/shoebill_workshop_uganda.htm

des espèces (République Démocratique du Congo, Éthiopie, Rwanda, Sud Soudan, République Unie de Tanzanie, Ouganda et Zambie) ainsi que des représentants d'organisation partenaires pertinentes (Secrétariat du partenariat africain de BirdLife International, la Fondation pour le Bec-en-sabot du Nil en Ouganda et le Groupe consultatif technique sur la cigogne de l'Association européenne des Zoos et des Aquariums - EAZA).

Tout de suite après cet atelier, le Secrétariat PNUE/AEWA a organisé en collaboration avec le facilitateur de l'atelier sur l'ISSAP pour le Bec-en-sabot du Nil (Tim Dodman) une table ronde qui s'est tenue lors du 13^{ème} Congrès ornithologique panafricain (PAOC13, du 14 au 21 octobre 2012, Arusha, Tanzanie). Au cours de cette table ronde, les résultats de l'atelier de planification de l'action ISSAP pour le Bec-en-sabot du Nil, qui s'est tenu à Entebbe, ont été présentés et on a cherché de plus amples contributions et idées d'experts. Le premier avant-projet de SSAP pour le Bec-en-Sabot du Nil, disponible en mars 2013, a été diffusé parmi les participants de l'atelier, les gouvernements des États de l'aire de répartition du Bec-en-sabot du Nil et le Comité technique de l'AEWA, pour examen et commentaires. L'avant-projet final de l'ISSAP est soumis à la 9^{ème} réunion du Comité permanent pour adoption préliminaire (Doc. StC 9.17).

L'atelier ISSAP multipartite pour la Grue royale est en train d'être organisé par le Secrétariat PNUE/AEWA en collaboration avec le programme de conservation de la Grue africaine (ACCP : un partenariat entre la Fondation internationale pour la Grue (ICF) et l'Endangered Wildlife Trust (EWT)). Il devrait avoir lieu du 10 au 13 septembre 2013 à Musanze, Rwanda, sur l'aimable invitation de l'Autorité rwandaise de gestion de l'environnement (REMA). La compilation consultative de l'avant-projet d'ISSAP devrait être terminée fin 2014.

b. Établissement et mise en route des mécanismes de coordination internationale pour les SSAP de l'AEWA pertinents pour l'Afrique (Résultat 1.4.2. du PoAA)

Des informations sur les activités liées à la coordination des ISSAP dans la région africaine sont disponibles dans le rapport sur « l'état actuel de la production et de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action par espèce de l'AEWA et du Plan de gestion des espèces de l'AEWA », document StC 9.16. En outre, des informations sur le développement des sites Web visant à faciliter le travail des groupes de travail sur les Plans d'action internationaux par espèce de l'AEWA sont données à la Section II du rapport au StC de l'AEWA relatif à la mise en œuvre et à la révision de la Stratégie de communication (document StC 9.14).

2.2 Activités et résultats contribuant à atteindre l'objectif 4 du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA
(Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats)

a) Désignation des correspondants nationaux CESP dans la région d'Afrique (Résultat 4.3.1. du PoAA)

En accord avec le PoAA de l'AEWA, ainsi qu'avec la Résolution 5.5 de l'AEWA sur « La mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication », le Secrétariat PNUE/AEWA a sollicité la désignation par les Parties contractantes à l'AEWA, y compris les Parties africaines, de leur correspondant national CESP. À ce jour, les correspondants nationaux CESP d'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Bénin, de Madagascar, de l'Ouganda, du Niger, du Soudan, du Tchad, du Togo et du Zimbabwe ont été désignés et officiellement communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA. Le Secrétariat PNUE/AEWA continue à solliciter d'autres désignations des Parties d'Afrique. Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Section II du document StC 9.14.

b) Organisation d'un évènement majeur pour la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs dans la région d'Afrique de l'Est (Résultat 4.3.2. du PoAA)

La campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) a été reconnue comme un instrument clé de sensibilisation mondiale dans le cadre de l'AEWA. En tant que tel, le PoAA de l'AEWA demande au Secrétariat de diriger l'organisation d'un évènement JMOM majeur par an en Afrique, chaque année dans une sous-région différente. Le Secrétariat PNUE/AEWA a donc initié l'organisation du premier évènement majeur sous-régional JMOM jamais organisé en Afrique, pour commémorer la campagne JMOM 2013, dont le thème global était « Travailler en réseau pour les oiseaux migrateurs ». L'évènement, organisé par le Service Kenian de la Vie sauvage (KWS) en étroite collaboration avec le Secrétariat PNUE/AEWA, a trouvé

place au lac Elementeita le 11 mai 2013. Plus de 300 personnes y ont assisté, parmi lesquelles des représentants de 13 pays d'Afrique de l'Est et australe, y compris les participants à un cours de Formation des Formateurs (FdF) de l'AEWA sur l'approche de la conservation par la voie de migration et l'utilisation judicieuse des oiseaux d'eau et des zones humides, organisé à Naivasha, Kenya, du 6 au 10 mai 2013.

L'évènement incluait des représentations animées et inspirantes d'écoles pour enfants et d'artistes des collectivités, des exposés de divers dignitaires et la remise de certificats et de trophées à des personnes et à des organisations communautaires engagées dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au Kenya – activités soulignant toutes l'importance de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans le pays et dans la zone avoisinante du lac Elementeita. Les fonds nécessaires à cet évènement JMOM majeur ont été fournis par le KWS et le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire (BMU).

Pour de plus amples informations sur la célébration de la campagne de la JMOM 2013 dans la région de l'AEWA, y compris l'Afrique, veuillez vous reporter au StC 9.14.

2.3 Activités et résultats qui contribuent à atteindre l'objectif 5 du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA (Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition à coopérer au niveau international et les capacités pour la conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration)

a) Étendre l'adhésion à l'Accord en Afrique (Résultat 5.1.1. du PoAA)

La Résolution 5.9 appelle le Secrétariat PNUE/AEWA et les Parties contractantes à l'AEWA à continuer à mettre l'accent sur le recrutement de nouvelles Parties contractantes dans la région de l'Afrique. Le Secrétariat PNUE/AEWA a donc intensifié ses efforts pour maintenir le contact avec les pays d'Afrique qui ne sont pas encore Parties à l'Accord et apporter son soutien sous la forme d'informations, de conseils et de ressources financières, afin de faire progresser leur processus d'accession à l'AEWA.

En résultat, durant la période allant de mai 2012 à juillet 2013, le processus d'accession a été achevé pour les pays suivants :

N°	Pays	Date d'entrée en vigueur de l'AEWA
1	Gabon	01-12-2012
2	Maroc	01-12-2012
3	Swaziland	01-01-2013
4	Côte d'Ivoire	01-06-2013
5	Burkina Faso	01-10-2013

Pour certains autres pays, le processus d'accession est relativement avancé est le Secrétariat PNUE/AEWAA travaille activement avec ces gouvernements pour continuer dans ce sens. Parmi eux se trouvent le Burundi, le Cameroun, les Comores, la Mauritanie, le Rwanda, le Sud Soudan et la Zambie.

Ateliers d'accession à l'AEWA et missions :

Le Résultat 5.1.1 du PoAA de l'AEWA prévoit l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux sur l'accession, visant à encourager l'accession de nouvelles Parties à l'AEWA.

Dans ce contexte, le Secrétariat PNUE/AEWA a assuré des fonds du gouvernement de la Suisse et est en train, actuellement, d'organiser un atelier sur l'accession à l'AEWA au Botswana, visant à faciliter l'accession de ce pays à l'Accord. L'atelier réunira des représentants d'institutions nationales gouvernementales et non gouvernementales pertinentes, ainsi que d'organisations régionales et internationales (par ex. la Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC) et le Secrétariat PNUE/AEWA). L'atelier servira à délibérer sur les implications de l'accession à l'AEWA à partir de documents stratégiques devant être préparés à cette fin, et à préparer certains avant-projets de documents nationaux visant à faire progresser le processus d'accession. Il fournira en outre un forum pour parler des autres questions pertinentes relatives à l'AEWA dans le pays.

b) Promouvoir la mise en œuvre du Fonds de petites subventions de l'AEWA en Afrique (Résultat 5.4.1. du PoAA)

Le Fonds de petites subventions (SGF) de l'AEWA aide à mettre en œuvre l'AEWA dans les pays en développement ou en transition économique. Il est devenu opérationnel en 2010 et jusqu'à ce jour, il n'a été mis en œuvre que dans la région d'Afrique, en raison des fonds limités disponibles pour ce programme.

Depuis mai 2012, le Secrétariat PNUE/AEWA a participé à la réalisation du processus d'évaluation, de classement et de sélection de propositions de projets soumises pour le cycle 2012 du SGF de l'AEWA, lancé en avril 2012. Pour ce cycle du SGF, sur 22 propositions soumises 15 émanaient de pays d'Afrique et 6 étaient éligibles à évaluation dans le cadre du SGF de l'AEWA. Le Secrétariat PNUE/AEWA a dirigé un processus d'évaluation et de sélection en trois phases, incluant une pré-évaluation et le classement du Secrétariat, suivi par des consultations avec le Comité technique (en décembre 2012) et le Comité permanent (en janvier 2013) de l'AEWA. Ceci a mené à une décision sur les projets à financer et la distribution des fonds disponibles entre ces projets. En résultat, les deux projets suivants ont été financés :

- la gestion durable de la réserve naturelle communautaire de Tocc Tocc, située au nord du Sénégal, financée pour un montant de 22 692 euros et devant être mise en œuvre sur 12 mois ;
- la conservation du Flamant nain (*Phoeniconaias minor*) dans la zone de conservation Reine Elizabeth, au sud-ouest de l'Ouganda, financée pour un montant de 22 690 euros et devant être mise en œuvre sur 12 mois.

Des contrats entre les organisations chargées de la mise en œuvre des projets et le Secrétariat PNUE/AEWA ont été établis et leur mise en œuvre est en cours. L'aide à la mise en œuvre de ces deux projets a été rendue possible grâce aux fonds alloués par le budget principal de l'AEWA aux projets SGF en Afrique, ainsi qu'à la contribution financière volontaire du Royaume-Uni.

Le Secrétariat PNUE/AEWA se prépare à appeler les pays d'Afrique à proposer des projets pour le cycle 2013 du SGF de l'AEWA, dont le lancement est prévu en septembre 2013.

En outre, le Secrétariat PNUE/AEWA a proposé des amendements aux lignes directrices opérationnelles pour le SGF de l'AEWA, sur la base des enseignements acquis lors des trois derniers cycles SGF (2010-2012). Ceux-ci seront présentés à la 9^{ème} réunion du StC de l'AEWA pour examen, commentaires et approbation (Doc. StC 9.13).

Entre temps, le Secrétariat PNUE/AEWA continue à surveiller les progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des projets des trois derniers cycles du SGF. Ceci inclut l'évaluation des progrès, de même que les rapports finaux et la fourniture de services consultatifs à ceux qui mettent les projets en œuvre. En résultat, deux projets sur la conservation du Crabier blanc (*Ardeola idae*), financés dans le cadre du cycle 2010 du SGF de l'AEWA, ont connu une conclusion positive fin 2012.

- Le premier de ce projet, mené au Kenya dans l'aire de répartition de non-reproduction de l'espèce, a été mené par les Musées nationaux du Kenya. Il a résulté dans l'identification de 16 nouvelles zones humides utilisées par l'espèce, dans lesquelles elle n'avait pas encore été signalée auparavant, ainsi qu'à une amélioration des connaissances sur la distribution, l'écologie et les exigences de l'espèce en termes d'habitat. Le projet a également abouti à l'entraînement de surveillants et de volontaires sur l'identification de l'espèce et a sensibilisé à la conservation de l'espèce.
- Le second projet, mis en œuvre dans les aires de reproduction majeure de l'espèce à Madagascar, a été mené par Asity Madagascar, le partenaire de BirdLife International dans le pays. Le projet a abouti à l'établissement et l'entretien d'une base de données pour la distribution et l'écologie de l'espèce, ainsi qu'à la mise en place d'un réseau d'experts nationaux échangeant des données sur l'espèce. Deux nouveaux sites de reproduction ont été identifiés pour l'espèce (Lakes Ravelobe et Mataborimena), un manuel d'identification a été développé dans le langage local et des personnes clés ont été formées à l'identification de l'espèce. Une sensibilisation a également été menée à l'échelle du grand public.

Des rapports provisoires ont également été examinés pour les projets SGF de l'AEWA qui sont actuellement en cours de mise en œuvre en Éthiopie, en Égypte et en Gambie (pour le cycle 2010), et pour un projet en Tanzanie (pour le cycle 2011).

c) Accroître la capacité du personnel national à mettre en œuvre l'AEWA par le biais de mécanismes de formation (Résultat 5.7.1. du PoAA)

Le PoAA de l'AEWA demande au Secrétariat AEWA/PNUE de mener un processus de développement d'un module de formation sur la mise en œuvre de l'Accord, ciblant le personnel des autorités nationales de mise en œuvre, ainsi que d'organiser des ateliers de formation pour les correspondants nationaux et les correspondants techniques de l'AEWA. Le besoin de renforcement de la capacité opérationnelle pour la mise en œuvre nationale a également été mis en lumière dans des études réalisées par les Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA parmi leurs correspondants nationaux.

Grâce à des contributions volontaires assurées en 2012 dans le cadre de l'ENRTP SCA entre la CE - DG de l'Environnement et le PNUE, les Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA ont travaillé conjointement à un projet de renforcement de la capacité opérationnelle intitulé « *Mise en œuvre efficace de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments de la Famille de la CMS à travers diverses régions et divers langages au moyen du renforcement de la capacité opérationnelle* ».

Ce projet inclut le développement d'un manuel et d'une plateforme e-communautaire pour les correspondants nationaux de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments de la CMS (correspondants nationaux de la Famille de la CMS), visant à les guider dans leurs rôles et responsabilités en matière de mise en œuvre, et à leur fournir un forum de communication, en leur permettant de partager des informations et de l'expertise. Le processus de développement de l'avant-projet de manuel et de la plateforme e-communautaire a été hautement consultatif, impliquant les correspondants nationaux de la Famille de la CMS, les organisations partenaires pertinentes et le personnel des Secrétariats de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments de la CMS. La tâche a en partie été sous-traitée à une société de consultance à but non lucratif sur la recherche environnementale et l'analyse stratégique (Ecologic Institute⁷). L'avant-projet de manuel et les grandes lignes de la plateforme e-communautaire ont été examinés au cours d'une réunion d'un groupe de travail composé des correspondants nationaux des différentes régions, y compris l'Afrique, ainsi que d'organisations partenaires (Secrétariat Ramsar, BirdLife International et Wetlands International). Cet atelier a trouvé place les 1 et 2 novembre 2012 à Bonn, Allemagne⁸. L'avant-projet final de manuel est en cours de révision auprès des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA.

Le premier avant-projet de manuel sera testé pour la première fois lors d'un atelier visant améliorer la capacité des correspondants nationaux de la Famille de la CMS, utilisant ce manuel en tant qu'instrument clé de la formation. Cet atelier de deux jours à l'intention des correspondants nationaux de la Famille de la CMS, aimablement hébergé par le gouvernement d'Afrique du Sud, au Cap, et se tenant du 29 au 31 octobre 2013, ciblera la participation des correspondants nationaux de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments de la CMS, issus des Parties africaines. Le manuel des correspondants nationaux de la Famille de la CMS fera l'objet d'une révision supplémentaire en tenant compte des commentaires faits lors de cet atelier.

d) Accroître la capacité et l'expertise des États de l'aire de répartition sur l'approche de la conservation par la voie de migration et l'utilisation judicieuse des oiseaux d'eau et des zones humides (Résultats 3.2.1, CT/4.1, CT/4.3 et CT/4.4 du PoAA)

En réponse au mandat du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA sur l'accroissement de la capacité nationale pour la mise en œuvre de l'Accord par le biais de ses propres mécanismes de formation, un Kit de formation Voie de migration (FTK) sur l'approche de la conservation par la voie de migration et l'utilisation judicieuse des oiseaux d'eau et des zones humides a été élaboré dans le cadre du projet Wings Over Wetlands du PNUE/FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie (projet WOW). Le PoAA de l'AEWA demande au Partenariat Post-WOW (qui inclut le Secrétariat PNUE/AEWA, le Secrétariat de Ramsar,

⁷ Ecologic Institute : <http://www.ecologic.eu/>

⁸ Atelier de la Famille de la CMS sur le manuel NFP :

http://www.cms.int/news/PRESS/nwPR2012/11_nov/nw_051112_cb_ws.html

BirdLife International et Wetlands International), d'organiser des ateliers de Formation des formateurs (FdF) en utilisant ce FTK, dans chaque sous-région d'Afrique.

Grâce aux fonds assurés en 2012 par l'ENRTP SCA entre la CE - DG Environnement et le PNUE, le Secrétariat PNUE/AEWA a organisé un atelier de FdF de l'AEWA en se servant du WOW FTK, pour des experts des sous-régions d'Afrique australe et de l'Est. Cet atelier, aimablement hébergé par le Service de la vie sauvage du Kenya (KWS), a trouvé place du 6 au 10 mai 2013 à Naivasha, Kenya⁹. Il a réuni 19 experts de 13 pays d'Afrique de l'Est et australe, couvrant un vaste éventail de domaines d'expertise. Le processus de sélection des personnes à former été intensif et les correspondants nationaux, les correspondants nationaux CESP disponibles, le Secrétariat PNUE/AEWA et le principal formateur de ce cours de FdF y ont participé. On s'attend à ce que les personnes ayant été formées conçoivent et dirigent des cours de formation nationaux et régionaux similaires, donc qu'ils transmettent le savoir-faire et les connaissances qu'ils ont acquis.

En plus des connaissances et du savoir-faire acquis à travers cet atelier de FdF, chaque participant s'est vu remettre un guide de terrain pour leur institution, tandis que des jumelles étaient remises à certaines de ces dernières. On espère que tout ce matériel contribuera à accroître la capacité de ces institutions à identifier et surveiller les oiseaux d'eau, contribuant ainsi à atteindre le résultat 3.2.1 du PoAA de l'AEWA.

L'atelier impliquait la participation de certaines institutions importantes de formation à la vie sauvage établies dans les sous-régions (par ex. le Collège de la gestion de la vie sauvage africaine - Mweka, Endangered Wildlife Trust - EWT, l'Université de Dar Es Salam, l'Institut érythréen de technologie, les Musées nationaux du Kenya, et l'Institut de formation KWS - KWSTI, qui a déjà adopté le FTK dans son programme). On espère que la participation et l'engagement de ces instituts de formation contribueront à encourager l'incorporation du FTK dans leurs programmes, contribuant ainsi plus avant au résultat CT/ 4.3 du PoAA de l'AEWA (à savoir, assurer l'incorporation du FTK dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation à la vie sauvage en Afrique).

Un cours FdF de l'AEWA similaire est en cours de planification pour les cinq pays lusophones d'Afrique, dans le cadre du même projet ENRTP. Ce cours devrait avoir lieu fin 2013 ou début 2014.

En plus de promouvoir l'utilisation du FTK WOW, le Secrétariat PNUE/AEWA a initié des discussions avec EWT sur la possibilité de développer un cours d'apprentissage à distance (cours en ligne) basé sur le FTK WOW, afin de contribuer au résultat CT/4.4, dont la tâche revenait au Partenariat Post-WOW. Les discussions semblent actuellement positives et le Secrétariat PNUE/AEWA devra assurer des fonds en vue du travail à venir.

⁹ Cours de l'AEWA FdF FTK : http://www.unep-aewa.org/news/news_elements/2013/tot_workshop_naivasha.htm

Annexe I

Résumé : Compte rendu de la réunion visant à faire progresser le développement des Termes de Référence relatifs à la coordination de l'Initiative africaine de l'AEWA et l'aide technique à cette dernière

Date de la réunion : 6 novembre 2012

Participants : Marianne Courouble (France), Akankwasah Barirega (Ouganda), Jean-Yves Mondain-Monval (France), Øystein Størkersen (Norvège), Pierre Defos du Rau (France), Marco Barbieri (UNEP/AEWA Secretariat), Sergey Dereliev (Secrétariat PNUE/AEWA), Evelyn Moloko (Secrétariat PNUE/AEWA)

But : Cette réunion avait pour but de contribuer à la tâche assignée au Comité permanent (StC) de l'AEWA par la 5^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA (MOP%) concernant le développement des Termes de Référence (ToR) pour les trois composants destinés à coordonner/aider/guider dans la mise en œuvre de l'Initiative africaine de l'AEWA (à savoir l'Unité de coordination basée au Secrétariat PNUE/AEWA, l'Unité d'assistance technique (TSU) basée à la Tour du Valat (TdV) en France et les coordinateurs africains sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC), ainsi que d'examiner comment la coordination des activités entre ces trois composants fonctionnera.

La réunion était présidée par le Président du Comité permanent (StC) de l'AEWA, Øystein Størkersen, comme prévu dans le cadre du mandat du StC de l'AEWA.

Les principaux sujets, les résultats majeurs et les points d'action clés des discussions sont décrits ci-après :

1. Examen des progrès réalisés dans le développement des ToR concernant la coordination de l'AI

Ces discussions se sont concentrées sur le processus de consultation post-MOP5 par les membres du StC de l'AEWA sur les ToR pour le poste de Coordinateur de l'Initiative africaine (AI) et d'assistant de programme (PA) à mi-temps pour l'AI, et la question du statut et du besoin de ce dernier comme noté par le gouvernement français. Les ToR se rapportant aux deux postes ont été diffusés par le Secrétariat PNUE/AEWA, révisés s'il y avait lieu et considérés comme approuvés.

Il a été précisé que le gouvernement français avait proposé d'évaluer le besoin du poste de PA à mi-temps pour l'AI sur la base des besoins actuels, suivant le fonctionnement du Coordinateur de l'AI et de la TSU, et en accordant la priorité à la canalisation des ressources financières limitées vers les activités sur le terrain.

Considérant la nouvelle contribution volontaire du gouvernement de l'Allemagne pour le poste d'un membre du personnel général au sein du Secrétariat PNUE/AEWA, et rappelant le débat qui s'est tenu lors de la MOP5 sur la question d'un PA à mi-temps, basé sur la disponibilité de fonds, il a été conclu que des ressources financières étant à présent disponibles, le poste pouvait être approuvé pour financement (jusqu'en 2015) et pourrait être réévalué lors de la MOP6.

Actions requises : Le Président du StC enverra une communication officielle au StC de l'AEWA sur l'adoption des deux ToR, permettant ainsi au Secrétariat PNUE/AEWA de procéder aux formalités de recrutement du coordinateur pour l'AI.

2. Progrès réalisés au niveau des arrangements institutionnels concernant la TSU pour l'AI, offerte par le gouvernement français

L'équipe française a fourni un feedback sur la réunion entre l'unité de gestion de la TdV et le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Leur réunion s'est mise d'accord sur ce qui suit :

- Une assistance de trois ans en vue de la mise en œuvre de l'AI, comprenant 50 % du temps de deux personnes (Jean-Yves et Pierre), un ornithologue sur le terrain à recruter à compter de janvier 2013, l'aide de l'équipe d'experts de la TdV et l'aide du ministère français, notamment pour la collecte de fonds ;
- L'utilisation du Plan d'action 2012-2017 de l'AEWA pour l'Afrique (PoAA) en tant que base pour déterminer les activités de la TSU visant à aider le personnel basé à l'AI, en relation avec leur expertise – des activités/projets en cours de la TSU ont également été identifiés, pour être intégrés dans la mise en œuvre de l'AI (voir Annexe 1) ;
- Une feuille de route pour les activités ayant la plus grande priorité dans le PoAA de l'AEWA devant recevoir l'assistance de la TSU (voir Annexe 2);
- Le lancement de la TSU française par le biais de réunions sous-régionales techniques et de réflexion avec les correspondants nationaux de l'AEWA (NFP) dans chaque sous-région – les réunions serviront en outre à identifier les priorités sous-régionales, à élire un SrFPC et à mener des formations et collectes de fonds, et pourraient avoir lieu en marge d'autres réunions ;
- La proposition de réunions régulières entre la TSU et d'autres composants d'assistance à l'AI ;

La réunion a réfléchi aux ToR de la TSU en se servant des avant-projets de ToR préparés par le Secrétariat PNUE/AEWA en se concentrant sur le lien entre la TSU et les autres composants de l'aide à la mise en œuvre de l'AI, les rapports entre ces derniers, leurs rôles et types d'activités. Les discussions ont également clarifié le genre d'expertise et d'aide auxquelles les SrFPC et NFP peuvent s'attendre de la part de la TSU.

Action(s) requise(s) : Les représentants français fourniront des commentaires et un feedback sur l'avant-projet préliminaire de ToR dans le courant du mois de novembre 2012) et la description de poste du nouvel ornithologue de la TSU basée à la TdV sera postée sur l'espace de travail du TC de l'AEWA.

3. Développement des ToR pour la coordination sous-régionale de la mise en œuvre de l'AI

Les avant-projets préliminaires d'éléments des rôles du SrFPC, préparés par le Secrétariat PNUE/AEWA ont été utilisés pour réfléchir à ce sujet. Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Les NFP africains de l'AEWA doivent être principalement responsables du développement de ToR pour les coordinateurs SrFP ;
- Les représentants africains du StC de l'AEWA doivent jouer un rôle majeur dans le développement de ces ToR ;
- Le SrFPC doit être élu parmi les NFP de l'AEWA existants dans les sous-régions respectives, assurant ainsi leur mandat et leur autorité à s'exprimer au nom de ces NFP ;
- Le rôle des SrFPC doit être considéré comme consultatif (« conseillers/facilitateurs sous-régionaux ») et doit être exercé pendant leur temps de travail actuel (sponsorisé par leur gouvernement) ;
- Les SrFPC doivent participer à l'identification et à l'établissement de priorités sous-régionales et à la surveillance de la mise en œuvre de l'AI, en collaboration avec le Secrétariat PNUE/AEWA et la TSU.
- La facilitation d'une assistance non routinière au travail des SrFPC doit être considérée comme faisant partie de leurs rôles/activités imminentes (mais n'est pas couverte par leur temps de travail ou espace de bureau) ;

Action requise : Un feedback sur les avant-projets de ToR pour le coordinateur SrFPC sera fourni au Secrétariat PNUE/AEWA début 2013 et la version révisée sera traduite en français et diffusée aux NFP africains par leurs représentants au sein du StC de l'AEWA ou par le Secrétariat PNUE/AEWA au nom de ce dernier, début 2013.

4. Divers

- Il a été suggéré que les réunions étaient le principal outil pour guider la relation entre les différents composants d'aide à la mise en œuvre de l'AI – leur fréquence sera déterminée sur clarification des SrFPC ;
- Les réunions africaines sous-régionales techniques et de réflexion visant à lancer la TSU française devront avoir lieu aussi rapidement que possible, selon les fonds disponibles, mais ne devront pas ralentir/gêner les progrès de la mise en œuvre de l'AI dans les sous-régions. Le représentant du gouvernement français a informé les participants de l'allocation de fonds pour assurer la réunion nord-africaine et probablement la réunion d'Afrique de l'Ouest ;

Actions requises :

- ***L'équipe française rédigera un concept de document pour ces réunions sous-régionales techniques et de réflexion, y compris leur but, avant-projet d'ordre du jour, avant-projet de budget et les possibilités de les organiser en marge d'autres réunions/ateliers prévus – ce document sera diffusé pour commentaires/ajouts des membres de la réunion en cours et utilisé aux fins de collecte de fonds pour ces réunions ;***
- ***Le Secrétariat PNUE/AEWA informera la TSU de la possibilité d'intégrer certaines réunions/certains ateliers prévus dans le PoAA de l'AEWA à d'autres ateliers à venir de formation des NFP sous le projet ENRTP CMS/AEWA.***
- ***La TSU et le Secrétariat PNUE/AEWA développeront chacun des plans de travail sur leur contribution aux activités dans le PoAA de l'AEWA, sur la base de leurs compétences respectives ;***
- ***Un résumé des résultats de cette réunion sera officiellement diffusé aux Parties contractantes africaines par le Président du StC et le Secrétariat PNUE/AEWA.***

Annexe 1 : Activités pertinentes en cours de l'Unité d'assistance technique pour l'Initiative africaine, à intégrer dans la mise en œuvre de l'Initiative africaine

- Cours de formation incorporant le Kit de formation Voies de migration (FTK) et l'outil de formation ONCFS-TdV ;
- Projet IWC améliorant la surveillance des oiseaux d'eau en Afrique du Nord, réalisé par la TdV en collaboration avec ONCFS & Wetlands International, avec le soutien de la Fondation MAVA et du ministère français (au cours duquel les NFP de l'AEWA ont souligné le besoin d'une réunion régionale sur l'AEWA et les ateliers de Formation des formateurs) ;
- Projet sur le développement d'un manuel d'identification des oiseaux d'eau avec un CD sur la surveillance des oiseaux d'eau en 3 langues, soutenu à parts égales par le ministère français et la Fondation MAVA ;
- Développement d'un plus grand projet financé par le ministère français et visant les Fonds FFEM (en collaboration avec CIRAD, OMPO, Wetlands International Afrique et la TdV).

Annexe 2 : feuille de route pour les activités ayant la plus grande priorité dans le PoAA de l'AEWA, avec le soutien de la TSU;

Résultats attendus pour la mise en œuvre des cibles d'objectifs prioritaires du PoAA pour l'Afrique (Annexe 1 de la Rés. 5.9) Sélection indicative des principaux résultats attendus pour la TSU	Priorité pour la TSU (1 : la plus haute)
1.2.1 Toutes les CP ont identifié et reconnu les sites clés qui contribuent à un réseau global de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs	1
1.2.2 Toutes les Parties contractantes ont fourni des désignations de protection ou autres pour les sites de ce réseau	3
1.2.3 Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion de sites pour répondre aux besoins de la conservation des oiseaux d'eau, et elles les ont mis en œuvre dans les sites clés du réseau	2
2.2.1 Rapport sur les régimes de prélèvements en Afrique (y compris les propositions d'options de gestion et de surveillance) qui informe de la révision et de la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs.	1
3.1.1 Des données sur les populations d'oiseaux d'eau plus nombreuses et de meilleure qualité sont disponibles pour l'Afrique	1
CT/4.1 : dans chaque État de l'aire de répartition africaine, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK),	2
CT/4.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique,	1

Annexe II

Termes de Référence

ASSISTANT DE PROGRAMME pour l'Initiative africaine de l'AEWA

L'assistant pour l'Initiative africaine (AI) travaillera sous la supervision directe du Coordinateur de l'Initiative africaine et sous la supervision générale du Secrétaire exécutif de l'AEWA.

Responsabilités :

Tâches du Secrétariat pour soutenir l'Initiative africaine

- Réalise les tâches de routine du secrétariat pour soutenir les activités du Coordinateur de l'AI, tel que rédiger la correspondance, traiter les mails entrants et sortants, répondre aux demandes de renseignement générales, corriger et formater la correspondance et les documents, être attentif aux dates butoirs des actions ;
- Réaliser des traductions et révisions non officielles pour des textes tels que lettres et articles ; mettre en ordre, si nécessaire les documents à traduire, s'assurer que les dates butoirs sont satisfaites, conserver des registres du travail réalisé ;
- S'assurer d'une mise à jour des informations de contact des correspondants nationaux et autres contacts dans la région africaine ;
- Maintenir et mettre à jour les dossiers des documents papiers et les dossiers électroniques pour les activités relatives à l'Initiative africaine ;
- Planifier les rendez-vous au nom du Coordinateur de l'Initiative africaine

Assistance administrative en relation avec les projets de l'Initiative africaine, y compris les projets du Fonds de petites subventions (SGF)

- Aider à la correspondance envoyée aux correspondants nationaux africains en corrélation avec les SGF (lancement et surveillance) ;
- Rédiger et formater les Accords relatifs aux financements à petite échelle (SSFA) avec les partenaires des projets ;
- Être attentif aux activités de projets et aux dates butoirs pour action, envoyer des rappels aux contractants ;
- Traiter les paiements relatifs aux SSFA.

Aide à l'organisation et aux prestations de services relatives aux réunions/ ateliers / séminaires liés à l'Initiative africaine

- Préparer et distribuer les courriers et documents pertinents tels qu'invitations, fiches d'information et documents pré-sessions;
- S'assurer que des arrangements logistiques adéquats sont en place quant au lieu, équipement, etc.
- Organiser les voyages pour les missions du Coordinateur de l'Initiative africaine, y compris arrangements avec les agents de voyage, confirmation d'hébergement et transport, habilitations de sécurité, procédures de visas ; organiser les voyages des délégués si besoin est ;
- Passer des rendez-vous et planifier les programmes des réunions ;
- Traiter les demandes d'indemnité de déplacement et les rapports de missions.

Aide à la préparation et à la diffusion du matériel d'information sur l'Initiative africaine

- Aider à la préparation des publications imprimées et autres matériel d'information de l'Initiative africaine, y compris la préparation d'avant-projets et de mise en page des brochures et prospectus ;
- Aider à la compilation des lettres de recrutement et des profils des pays ;
- Aider à rédiger et à corriger les articles relatifs à l'Initiative africaine pour l'e-bulletin de l'AEWA ;
- Rédiger, corriger et mettre à jour les textes pour les pages du site Web de l'AEWA relatifs à l'Initiative africaine et au Fonds de petites subventions ;
- Effectuer des recherches, y compris sur Internet, pour recueillir des informations intéressantes pour l'Initiative africaine.

Annexe III

Termes de Référence

COORDINATEUR de l'Initiative africaine de l'AEWA

Le Coordinateur de l'Initiative africaine (AI) travaillera sous la supervision générale du Secrétaire exécutif .

Responsabilités :

Coordonner et promouvoir la mise en œuvre de l'Initiative africaine, y compris le Plan d'action pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique

- Se concerter avec l'équipe d'experts (personnel fourni par la France et basé à la Tour du Valat, et fournissant un soutien technique pour le développement de l'Initiative africaine), pour assurer le suivi du soutien technique à fournir au coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux en Afrique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique ;
- Se concerter avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux en Afrique pour les aider dans leur fonction, qui est de stimuler et de fournir une guidance pour une mise en œuvre en temps voulu des activités du Plan d'action dans chaque sous-région ;
- Se concerter avec les correspondants nationaux (NFP) en Afrique pour promouvoir la mise en œuvre nationale du Plan d'action pour l'Afrique ;
- Se concerter avec les administrateurs pertinents du Secrétariat de l'AEWA (Administrateur technique, Responsable de la communication) ainsi qu'avec les partenaires externes fournissant une assistance (tels que les Coordinateurs des Plans d'action par espèce couvrant l'Afrique), pour la mise en œuvre des questions transversales ;
- Préparer des rapports aux organismes pertinents de l'Accord (Comité permanent (StC), Réunion des Parties (MOP) et donateurs, sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine et du Plan d'action pour l'Afrique ;
- Fournir des mises à jour régulières sur les activités de l'AEWA en Afrique, par le biais du site Web de l'AEWA et de la page Web de l'Initiative africaine.

Aider à assurer des financements pour la mise en œuvre des activités entreprises sous l'Initiative africaine et notamment le Plan d'action pour l'Afrique :

- Identifier et contacter les donateurs éventuels pour des activités de l'AEWA en Afrique ;
- Préparer des propositions de financement ciblant des activités entreprises sous l'Initiative africaine, notamment le Plan d'action pour l'Afrique ;
- Se concerter avec le Secrétariat PNUE/CMS et autres organisations partenaires éventuelles pour une collecte de fonds conjointe pour des activités en Afrique.

Fournir des services consultatifs aux Parties contractantes à l'AEWA en Afrique :

- Assurer une correspondance régulière efficace entre le Secrétariat et les correspondants nationaux de l'AEWA, ainsi qu'avec d'autres contacts de l'AEWA en Afrique ;
- Envoyer en temps voulu des rappels aux Parties contractantes africaines à propos du paiement des leurs contributions annuelles au Fonds d'affectation de l'AEWA, et assurer un suivi des paiements auprès des NFP ;
- Fournir une guidance aux Parties contractantes en Afrique dans le cas de menaces aux espèces de l'AEWA et leurs habitats ;
- Aider à mettre à jour la base de données des contacts pour les correspondants nationaux et autres contacts dans la région africaine ;

Renforcer la coopération existante et identifier les nouvelles synergies avec des accords environnementaux multilatéraux pertinents, des Parties à l'AEWA non africaines et autres organisations concernées par la conservation des oiseaux d'eau en Afrique :

- Identifier les activités/programmes pertinents des Parties à l'AEWA non africaines et organisation partenaires de l'AEWA en vue d'une éventuelle collaboration, notamment dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique ;
- En collaboration avec l'équipe d'experts de la Tour du Valat, coopérer avec d'autres partenaires nouveaux et existants fournissant une aide technique et scientifique à des activités de l'AEWA en Afrique ; promouvoir la mise en œuvre conjointe d'activités avec des organisations partenaires de l'AEWA ;
- Identifier et initier de nouveaux partenariats avec des organisations pertinentes concernées par la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique ;
- En collaboration avec l'équipe d'experts basée à la Tour du Valat et fournissant un support technique, promouvoir le développement de projets conjoints visant à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique ;
- Aider à la mise en œuvre conjointes d'activités de renforcement de la capacité opérationnelle en Afrique avec le Secrétariat PNUE/CMS et autres organisations partenaires;
- Participer aux réunions/ateliers pertinents de partenaires de l'AEWA en Afrique et intégrer des sujets relatifs à l'AEWA dans leurs activités/ projets/ programmes.

Promouvoir la mise en œuvre du Fonds de petites subventions (SGF) de l'AEWA en Afrique

- Aider au lancement des cycles SGF pour la région africaine ;
- Fournir des services consultatifs aux promoteurs de projets africains ;
- Examiner les propositions de projets venant d'Afrique et aider à la sélection des projets réalisables ;
- Surveiller la mise en œuvre des projets SGF en cours en Afrique ;
- Aider à collecter des fonds pour le programme SGF en Afrique.

Organiser et assurer les services relatifs aux réunions/ ateliers de l'AEWA en Afrique :

- Initier l'organisation de réunions préparatoires régionales africaines pour la Réunion des Parties (MOP) (réunions pré-MOP) ;
- Se concerter avec les Secrétariats PNUE/CMS et Ramsar pour l'organisation conjointe éventuelles de réunions pré-MOP/COP africaines ;
- Aider à assurer des fonds pour l'organisation des réunions pré-MOP de l'AEWA ;
- Aider à l'organisation et à l'assurance des services relatifs aux réunions/ ateliers de l'AEWA en Afrique (par ex. des ateliers de planification des Plans d'action par espèce) et en assurant des fonds pour ces derniers.

Promouvoir l'accession de nouvelles Parties contractantes africaines :

- Maintenir un contact régulier avec les contacts de l'AEWA des pays africains non membres et les aider en promouvant le processus d'accession ;
- Aider à organiser des ateliers de promotion de l'AEWA au niveau sous-régional et national pour encourager l'accession de nouveaux pays africains à l'AEWA ;
- Maintenir un réseau avec les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents de pays non membres en Afrique, le cas échéant pour promouvoir l'accession.

Aider à superviser le personnel concerné de l'Initiative africaine :

- Superviser l'Assistant de programme de l'Initiative africaine ;
- Superviser tout autre personnel temporaire et/ou intérimaire du Secrétariat, concerné par les activités liées à l'Initiative africaine.

Réaliser d'autres tâches attribuées par le Secrétaire exécutif.

Les Termes de Référence et tâches du Coordinateur africain mentionnés ci-dessus peuvent être révisées, s'il y a lieu, une fois que l'assistance technique fournie par la France et basée à la Tour du Valat sera définie et en collaboration avec coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux en Afrique et l'équipe d'experts basée à la Tour du Valat.

Annexe IV

Termes de Référence

Unité d'assistance technique offerte par le gouvernement de la France pour aider à la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 de l'AEWA pour l'Afrique (PoAA) sur le terrain

L'Unité d'assistance technique basée à la Station de recherche de la Tour du Valat remettra son rapport directement au gouvernement de la France, se concertera directement avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux et les correspondants nationaux de l'AEWA en Afrique, et maintiendra un contact régulier et assurera la coordination avec le Secrétariat de l'AEWA des activités visant à aider à la mise en œuvre du PoAA 2012-2017 de l'AEWA sur le terrain.

Afin de faciliter la planification et les progrès du suivi des activités de mise en œuvre recevant l'aide de l'Unité d'assistance technique basée à la Tour du Valat, un Groupe de spécialistes sera mis en place, qui sera composé de :

- représentants de l'Unité d'assistance technique basée à la Tour du Valat,
- représentants du gouvernement de la France ;
- représentants du Secrétariat PNUE/AEWA ;
- un représentant désigné des Parties africaines à l'AEWA.

Le Groupe de spécialistes se réunira deux fois par an. Au cas où des représentants ne pourraient pas se rendre à ces réunions, d'autres moyens de communication (téléconférence, Skype, etc.) pourront être utilisés.

Responsabilités :

Fourniture d'une assistance technique aux coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux à identifier parmi les correspondants nationaux (NFP) de l'AEWA dans chaque sous-région, qui guideront la mise en œuvre au niveau sous-régional :

- Fournir des conseils techniques aux coordinateurs sous-régionaux africains des correspondants nationaux pour la mise en œuvre des activités se rapportant à la sous-région concernée ;
- Veiller à ce que les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux soient informés des activités et de l'aide fournie au niveau national aux pays de leur sous-région ;
- Rechercher des conseils et de l'aide de la part des coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux pertinents dans la planification, le développement et la mise en œuvre de projets/activités visant à aider à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA sur le terrain ;
- Aider les **coordinateurs sous-régionaux des correspondants locaux** avec leurs propositions de collecte de fonds visant à aider à la mise en œuvre des activités du PoAA, en liaison avec les activités de collecte de fonds du Secrétariat de l'AEWA.

Fourniture d'une assistance technique aux correspondants nationaux africains de l'AEWA pour la mise en œuvre des activités prescrites par le PoAA 2012-2017 de l'AEWA :

- Se concerter avec les correspondants nationaux de l'AEWA et autres parties prenantes pertinentes au niveau national, pour planifier, développer et mettre en œuvre des activités et projets qui contribuent à la mise en œuvre sur le terrain du PoAA 2012-2017 de l'AEWA, et notamment les activités et projets qui peuvent être conduites par les correspondants nationaux (telles que celles qui sont liées aux études et à la surveillance, aux inventaires nationaux, etc.)
- Stimuler le réseau existant de correspondants nationaux de l'AEWA pour promouvoir une diffusion efficace de l'information et capitaliser les réalisations et résultats.

Communication avec le Secrétariat de l'AEWA pour les activités réalisées dans le cadre de l'Initiative africaine de l'AEWA :

- Avoir des contacts bilatéraux réguliers avec le Secrétariat de l'AEWA sur la planification, le développement et la mise en œuvre des activités menées avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux et les correspondants nationaux de l'AEWA en Afrique, afin d'aider à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA sur le terrain ;
- Maintenir un échange régulier d'informations avec le Secrétariat de l'AEWA sur les activités de sensibilisation du public liées à l'aide à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA sur le terrain.

Activités visant à aider à la mise en œuvre du PoAA 2012-2017 de l'AEWA sur le terrain (voir tableau ci-dessous) :

- Les activités seront planifiées et développées sur la base des priorités soulignées par le PoAA 2012-2017 de l'AEWA, en collaboration avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux africains et avec les connaissances du Secrétariat de l'AEWA (afin d'éviter les activités en doublon) ;
- Les activités susmentionnées seront organisées et mises en œuvre directement avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants locaux et/ou les correspondants nationaux de l'AEWA, s'il y a lieu ;
- L'aide fournie se concentrera sur les activités spécifiées dans le PoAA 2012-2017 de l'AEWA, et notamment sur celles visant à aider et à améliorer la capacité nationale disponible pour les comptages et la surveillance, les inventaires, le jumelage des sites, etc. (voir tableau ci-dessous).

Activités ayant la plus grande priorité dans le PoAA de l'AEWA devant recevoir l'assistance de la TSU

Résultats attendus pour la mise en œuvre des cibles d'objectifs prioritaires du PoAA pour l'Afrique (Annexe I de la Rés. 5.9) Sélection indicative des principaux résultats attendus pour la TSU	Priorité pour la TSU (1 : la plus haute)
1.2.1 Toutes les CP ont identifié et reconnu les sites clés qui contribuent à un réseau global de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs	1
1.2.2 Toutes les Parties contractantes ont fourni des désignations de protection ou autres pour les sites de ce réseau	3
1.2.3 Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion de sites pour répondre aux besoins de la conservation des oiseaux d'eau, et elles les ont mis en œuvre dans les sites clés du réseau	2
2.2.1 Rapport sur les régimes de prélèvements en Afrique (y compris les propositions d'options de gestion et de surveillance) qui informe de la révision et de la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs.	1
3.1.1 Des données sur les populations d'oiseaux d'eau plus nombreuses et de meilleure qualité sont disponibles pour l'Afrique	1
CT/4.1 : dans chaque État de l'aire de répartition africaine, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK),	2
CT/4.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique.	1

Annexe V

Projet de termes de référence pour les Coordinateurs sous-régionaux des Points focaux nationaux africains

Les Coordinateurs sous-régionaux des Points focaux africains à identifier parmi les Points Focaux nationaux de l'AEWA dans chaque sous-région, conformément à la Résolution 5.9 de l'AEWA sur la « *Mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique* », seront nommés par les Points Focaux nationaux de l'AEWA dans leur région respective ; ils auront le plein soutien de leur gouvernement et/ou de l'établissement d'accueil respectif pour leur permettre de s'acquitter des responsabilités qui leur sont confiées (y compris le temps, la disponibilité et le cas échéant, des fonds pour la participation aux réunions pertinentes¹⁰) ; ils auront également les compétences linguistiques nécessaires pour assurer une communication efficace avec les Points Focaux nationaux de l'AEWA dans leurs sous-régions respectives.

Ils joueront un rôle consultatif, de motivation et de guide pour promouvoir la mise en œuvre de l'Initiative africaine de l'AEWA, en particulier le Plan d'action pour l'Afrique de l'AEWA (PoAA) 2012-2017 au niveau de leurs sous-régions respectives, par les moyens suivants:

- Se concerter avec le Secrétariat de l'AEWA et l'Unité de soutien technique basé à la Station biologique de la Tour du Valat en France, en vue de fournir des conseils et de l'information pour la planification et le développement des activités visant à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA dans leurs sous-régions respectives ; s'engager activement dans la mise en œuvre et la communication autour de ces activités en encourageant la participation des Points Focaux nationaux de l'AEWA dans leurs sous-régions respectives dans la mesure où cela est pertinent, en encourageant la participation d'autres parties prenantes au sein de leur sous-région, en facilitant l'accès aux données et aux informations dans leur sous-région, lorsque c'est approprié et possible ;
- Se concerter avec les Points Focaux nationaux de l'AEWA dans leurs sous-régions respectives pour identifier les priorités de la sous-région et pour fournir des conseils aux pays, dans la mesure où cela est pertinent et approprié, sur les activités qui sont coordonnées et/ou dirigées par le Secrétariat de l'AEWA, l'Unité de soutien technique en France et/ou d'autres partenaires de l'AEWA impliqués dans le soutien de la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA ;
- Promouvoir la mise en œuvre et les rapports d'activités prévues par le PoAA de l'AEWA par les États de l'aire de répartition dans leurs sous-régions respectives ;
- Stimuler et encourager le développement et la notification d'activités et d'initiatives sous-régionales et/ou transfrontalières visant à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA dans leur sous-région.

apacity.

¹⁰ Les règles générales et les critères pour l'éligibilité pour le financement de la participation de délégués aux réunions de l'AEWA, tels que définis par la Réunion des Parties, s'appliqueront aux Coordinateurs sous-régionaux des Points focaux nationaux africains quand ils participeront aux réunions de l'AEWA dans leurs fonctions de Coordinateurs